



Préavis n° 5/09 au Conseil communal

Rue du Lignolat - Crédit complémentaire
Modification du carrefour rue du Lignolat – rue des Marchands



3503. Aubonne — Rue du Lignolat

Délégué municipal : M. Luc-Etienne Rossier

Aubonne, le 12 février 2009/cdu



TABLE DES MATIERES

1. PREAMBULE.....	3
2. SITUATION DU CHANTIER DE LA RUE DU LIGNOLAT PREAVIS N° 13/07	3
3. PLANIFICATION DES TRAVAUX FUTURS.....	4
4. MODIFICATION DU CARREFOUR RUE DU LIGNOLAT RUE DES MARCHANDS.....	4
5. DEMANDE DE CREDIT.....	5
6. FINANCEMENT ET AMORTISSEMENT.....	6
7. CONCLUSIONS	6



Au Conseil communal d'Aubonne
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

La réfection et la mise en séparatif de la rue du Lignolat ont fait l'objet du préavis n° 13/07. Le crédit octroyé par le Conseil se montait à Fr. 1'827'000.-. Le chantier a été ouvert au mois de mars 2008 et les travaux d'infrastructures sont actuellement terminés sur l'entier de la rue.

2. SITUATION DU CHANTIER DE LA RUE DU LIGNOLAT PREAVIS N° 13/07

Lors de la mise à l'enquête du projet de la rue du Lignolat, plusieurs oppositions de riverains ont été adressées à la Municipalité. Elles concernaient avant tout le côté urbanistique du projet. Les riverains avaient en effet manifesté leur intérêt à conserver la vision de la rue datant de la fin du 19^{ème} siècle. En d'autres termes, ils souhaitaient en garder l'esprit tel qu'il se présentait avant les travaux envisagés, avec le maintien des trottoirs et l'absence de places de parc matérialisées.

Les oppositions ont été traitées par la Municipalité accompagnée par M^e Alain Thévenaz, avocat à Lausanne. Chaque opposant a été entendu et les remarques, dans la mesure de leur pertinence, ont été prises en compte et une réponse adéquate leur a été donnée.

Finalement, les oppositions ont été retirées, ce qui a permis de ne pas retarder le chantier.

La Municipalité a mandaté M. Hans Niederhauser, architecte à Lutry, recommandé par un propriétaire, afin de la conseiller durant la réalisation du chantier pour tous les points touchant à l'esthétique et à l'urbanisme.

Après des recherches historiques, celui-ci a fait des propositions très intéressantes tout en restant pragmatique. Cette approche a permis de maintenir les trottoirs qui donnent le cachet de la rue, tout en permettant de moderniser les services, voies carrossables et écoulements des eaux.

Le chantier a démarré au début du mois de mai 2008. Il a été défini que, pour limiter au maximum les nuisances aux riverains, les travaux se dérouleraient en trois étapes en ce qui concerne les services et la fondation de la route.

Les travaux ont débuté au bas de la rue pour remonter vers le débouché de la rue du Lignolat au niveau de la rue des Marchands. Les trois étapes ont été les suivantes :

1. Partie aval de la rue jusqu'à la ruelle Fontaine Martin;
2. Partie Fontaine Martin jusqu'au droit de la fontaine de la rue du Lignolat;
3. Partie fontaine de la rue du Lignolat jusqu'au carrefour de la rue des Marchands.

De plus les travaux ont été entrepris par demi-chaussée pour faciliter l'accès aux riverains.

Nous nous trouvons dans un environnement construit à ras la chaussée, voire juste à l'arrière du trottoir. Certains bâtiments datent du 17^{ème} siècle. De ce fait et pour nous prémunir au maximum de dégâts aux bâtiments, nous avons utilisé, dans la mesure du possible, des engins de petite taille.

Avant cela, une inspection des bâtiments a été faite par le Bureau d'architecte Baeriswyl, à Gimel, avec un rapport ad hoc pour chaque propriétaire de manière à donner une situation impartiale de l'état avant travaux.

En cas de dégât ou de litige ce rapport sera très important. Un constat sera établi en fin de travaux pour clore le dossier du Lignolat.

Le préavis présenté en 2007 faisait état du changement des conduites de gaz, d'eau, de la mise en souterrain des raccordements électriques ainsi que la mise en séparatif du domaine public y compris les raccordements des bâtiments. Dans le but de ne pas rouvrir la chaussée, la Municipalité a décidé d'anticiper les travaux de Swisscom. Une nappe de tubes spécifiques a été posée parallèlement aux tubes pour l'électricité.



3. PLANIFICATION DES TRAVAUX FUTURS

Comme la Municipalité vous l'avait laissé entendre, les travaux de mise en séparatif et de rénovation des rues devaient se poursuivre vers le nord par la rue des Marchands, la rue Tavernier, la rue du Moulin et la rue Général Boinod.

Ces travaux se trouvent temporairement remis en question par le projet de chauffage à distance et à bois au Chêne. En effet, ces travaux pourraient être judicieusement et conjointement menés avec ceux de la mise en séparatif de ce quartier.

Dans le souci de ne pas charger excessivement les finances communales, la Municipalité a pris l'option de mettre les travaux du Chêne en première priorité et ceux de la vieille ville en seconde, sachant que les uns et les autres devront être exécutés à terme.

Cette situation oblige la Municipalité à présenter un projet qui permette l'aménagement définitif du carrefour rue du Lignolat - rue des Marchands jusqu'à ce que les travaux soient repris dans la vieille ville.

D'autre part, ce préavis permet de prendre en compte certains aspects liés aux difficultés rencontrées à la rue du Lignolat sur le plan juridique et administratif, sur le plan urbanistique et historique, ainsi qu'au niveau technique.

4. MODIFICATION DU CARREFOUR RUE DU LIGNOLAT - RUE DES MARCHANDS

Lors de l'étude du chantier en cours, le raccordement avec la rue des Marchands n'avait pas été finalisé. Nous avons mandaté le Bureau d'ingénieurs Sabert S.A. en collaboration avec le service technique et l'architecte pour qu'ils proposent différentes solutions d'aménagement qui soient compatibles avec le bourg et les rues adjacentes. Cet aménagement sera repris pour les chantiers futurs dans le bourg.

De plus, dans une logique de vision globale des services et des évacuations, une inspection de détail des collecteurs a été entreprise dans le secteur, l'objectif étant de préparer la base des travaux à venir. Par ailleurs, cette vision s'inscrit dans l'esprit du Plan Général d'Évacuation des Eaux (PGEE) qui est en cours de révision.

Le carrefour est actuellement bombé comme l'étaient les routes par le passé. La rue du Lignolat ayant changé de profil en travers avec l'apparition d'une cunette centrale, la ligne centrale est descendue de plus de 40 cm. Le carrefour aura donc pour but d'assurer la transition entre les deux rues. Il sera rehaussé de 7 cm. pour marquer la zone de transition entre les deux rues et annoncer aussi l'entrée de la rue du Lignolat. Il fera aussi office de ralentisseur pour les automobilistes qui descendent la rue des Marchands.

Quelle que soit la direction de circulation, le carrefour sera matérialisé par la pose de pavés sur les rampes.

Les deux portions de la rue des Marchands doivent être modifiées afin que le raccordement sur le carrefour soit le plus harmonieux possible. Un projet de cunette centrale rappelant celle de la rue du Lignolat a été proposé. Compte tenu de la longueur de la rue des Marchands, cette solution n'est pas réalisable tout particulièrement en raison des exigences liées au déneigement.

Une seconde proposition a été retenue. Elle est différente de celle de la rue du Lignolat. Elle se compose d'une chaussée à dévers unique sans pavés. Les trottoirs quant à eux seront revêtus de nouveaux pavés en granit gris. Le granit est plus résistant que le grès, matériaux des pavés actuellement en place. Ainsi, l'esprit du bourg sera conservé. Cette proposition a été validée par M. Hans Niederhauser, architecte.

**5. DEMANDE DE CREDIT****5.1 Frais complémentaires sur préavis n°13/07**

1 Frais administratifs	Fr.	7'117.70
2 Frais pour constat d'immeubles	Fr.	32'000.00
3 Honoraires d'architecte urbaniste	Fr.	5'000.00
4 Chambres et surprofondeurs de fouille	Fr.	55'000.00
5 Difficultés sur services	Fr.	10'000.00
6 Reconstruction des escaliers à l'aval de la rue	Fr.	15'000.00
7 Assurance de chantier	Fr.	6'184.50
8 Moins-value modification trottoir et suppression des places de stationnement	Fr.	-53'490.00
Total HT des surcoûts du préavis n° 13/07	Fr.	37'694.50

5.2 Dépenses pour la réalisation du carrefour

1 Travaux préliminaires	Fr.	4'000.00
2 Terrassement	Fr.	20'000.00
3 Canalisations	Fr.	72'000.00
4 Infrastructures	Fr.	1'000.00
5 Superstructures	Fr.	53'000.00
6 Honoraires d'ingénieurs	Fr.	23'000.00
7 Honoraires d'architecte	Fr.	2'000.00
8 Frais pour constat d'immeubles	Fr.	10'000.00
9 SIT/ Géomètre	Fr.	6'000.00
10 Conduite d'eau	Fr.	20'000.00
11 Conduite de gaz	Fr.	12'000.00
12 Eclairage public	Fr.	10'000.00
Montant HT travaux du carrefour	Fr.	233'000.00
Divers et imprévus sur travaux à venir	10% Fr.	23'300.00
Montant total HT du préavis	Fr.	293'994.50
TVA	7.60% Fr.	<u>22'343.60</u>
Montant total TTC	Fr.	<u><u>316'338.10</u></u>
Arrondi à	Fr.	<u><u>320'000.00</u></u>



6. FINANCEMENT ET AMORTISSEMENT

- 6.1 Au plan quinquennal d'investissements 2009-2012, c'est un montant de Fr. 1'000'000.- qui est prévu pour les travaux de mise en séparatif sur la commune pour l'année 2009;
- 6.2 Un montant de Fr. 1'000'000.- avait été prévu en 2008;
- 6.3 Le crédit de Fr. 320'000.- sera prélevé sur la trésorerie courante ou, si nécessaire, sera couvert par un emprunt pour tout ou partie du montant aux meilleures conditions, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal et sera amorti, par annuités égales, en 30 ans.

7. CONCLUSIONS

Ainsi que mentionné précédemment, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal n° 5/09 relatif à la rue du Lignolat - Crédit complémentaire pour modification du carrefour rue du Lignolat – rue des Marchands,
- oui le rapport de la Commission des finances,
- oui le rapport de la Commission ad hoc nommée à cet effet,
- vu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

1. Autorise la Municipalité à procéder aux travaux de modification du carrefour rue du Lignolat - rue des Marchands et à entreprendre toute démarche utile à cet effet;
2. Accorde un crédit de Fr. 320'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux;
3. Autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante ou, si nécessaire, à recourir à l'emprunt de tout ou partie du montant aux meilleures conditions dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal. Cette dépense sera amortie, par annuités égales, en 30 ans.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 10 février 2009.

Au nom de la Municipalité

Le vice-président :

E. Muller

Le secrétaire :

W. Haenggeli

Préavis déposé devant le Conseil communal d'Aubonne en séance du 24 février 2009.